

Composition de l'équipe du SAVS-SAMSAH

***Directeur de plateforme**
Stéphane GROS

***Directrice Adjointe**
Caroline ROQUE

***Adjointe de Direction**
Loan PAUC

***Conseillère en Economie Sociale Familiale -
Educateurs spécialisés - Monitrice Educatrice**
Céline BESNARD / Thierry BONAFE
Véronique BURBKARD / Elodie CUBAYNES
Vincent DELPECH / Eve LAGRUE / Isabelle PERNET
Anouck SAINT GERMAIN / Karine VILA

***Infirmier - Aide-soignant**
Ingrid GRAVE / Cyril GONTIER

***Psychologue**
Céline MOURGUES

***Service social**
Noémie CORNELISSEN (Tel 05.63.83.18.25)
Julia LEFEBVRE (Tel 05.63.83.66.08)

***Educatrice sportive**
Marion LHUILLERY-PRIM

***Assistante Administrative**
Juliette LEBLANC (Tel 05.63.83.18.21)

**Avec le concours des équipes administrative,
comptable, logistique et d'entretien de la Plateforme**
Possibilité de prestations de service externe en libéral
(exemple : psychologue spécificité TSA)

Le SAVS-SAMSAH est ouvert tous les jours
de l'année, week-end et jours fériés compris

Accueil des professionnels :
Du lundi au vendredi 9h-12h / 16h-18h

La Fédération APAJH a son siège social à
17 rue de l'Arrivé
75 015 Paris

Depuis 60 ans, **l'APAJH**, association militante
et gestionnaire, réunit des femmes et des
hommes qui, en tant que citoyens, veulent faire
avancer la réflexion et l'action en faveur des
personnes en situation de handicap. Cette force
collective se retrouve autour des valeurs de
laïcité, citoyenneté et solidarité.

**Les services et établissements de la
Plateforme Adultes Autonomes de Lavour
sont :**

***un Etablissement et Service d'Aide par le
Travail (ESAT) de 110 travailleurs.**

***un Foyer d'Hébergement**
(Foyer Jean Calastreng) de 54 résidents.

***un Service d'Accompagnement à la Vie
Sociale (SAVS) de 63 personnes
accompagnées**

***un Service d'Accompagnement Médico-
Social pour Adultes Handicapés –
spécificité accompagnement TSA**
(SAMSAH Autisme) de 15 places



Plateforme Adultes Autonomes
Jacques Besse de Lavour


SAVS



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAMSAH

Service d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes Handicapés
**Spécificité accompagnement
d'adultes avec des Troubles du
Spectre Autistique**



 SAVS-SAMSAH En Roudil
8 Chemin des Silos
81500 Lavour

 Tel : 05.63.83.18.33 / 06.35.55.05.04
 paa-lavour-savs-tous@apajh.asso.fr

Mise à jour le 08/09/2023

Les SAVS et SAMSAH sont des services médico-sociaux. Ils développent leurs services dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002, de la loi du 11 février 2005, du décret du 11 mars 2005 relatif aux SAVS-SAMSAH et recommandations de bonnes pratiques de l'HAS. Le SAVS est financé par l'aide sociale du Conseil Départemental du Tarn. Le SAMSAH est financé par l'ARS et le Conseil Départemental du Tarn.

Le SAVS et le SAMSAH s'adressent aux personnes en situation de handicap qui bénéficient d'une orientation SAVS ou SAMSAH notifiée par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) et vivant en habitat ordinaire. Ces personnes peuvent travailler ou non (en milieu protégé ou non), être à la retraite, vivant sur Lavarut et ses environs. Le SAMSAH s'adresse plus particulièrement aux personnes diagnostiquées Troubles du Spectre Autistique, aux personnes inscrites dans un parcours de diagnostic ou non.



Le SAVS-SAMSAH a pour missions de :

- *Accompagner à la réalisation du projet de vie de la personne (seul, en couple, en couple avec enfant, en famille).
- *Faciliter le maintien ou le rétablissement de ses liens familiaux, sociaux, culturels et professionnels.
- *Faciliter son accès à l'ensemble des services et prestations offerts par la collectivité.
- *Aider à son autonomie et à son intégration dans la société.
- *Favoriser l'accès aux soins et leur mise en œuvre

Les principales prestations du SAVS-SAMSAH :

- *L'aide et l'accompagnement dans le développement des capacités d'autonomie et d'intégration sociale.
- *Le soutien à l'exercice de la citoyenneté et à la participation sociale.
- *L'accompagnement pour la recherche, l'installation, le maintien à domicile, et l'amélioration du logement.
- *Le soutien à l'accès et au maintien dans l'emploi.
- *L'aide aux démarches administratives et à la gestion des ressources.
- *L'aide et le conseil pour la gestion du quotidien.
- *L'écoute, l'échange pour soutenir les relations sociales et familiales, des conseils pour construire le positionnement parental.
- *L'accès à la pratique d'activités physiques et sportives, à des animations, à des activités culturelles et de loisirs dans la cité ou proposées par la plateforme. L'aide à la recherche et à l'organisation de séjours de vacances.
- *La coordination de soins, l'accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert (en lien avec les professionnels de santé).
- *La prévention, le conseil, l'information relatif à la santé et à l'hygiène de vie
- *Le soutien psychologique.



Qui contacter pour être accompagné ?

L'assistante sociale de la Plateforme est votre première interlocutrice. Elle saura vous renseigner sur la marche à suivre pour votre demande. Il est nécessaire de demander une orientation SAVS ou SAMSAH auprès de la MDA. S'il vous est demandé un pré-projet d'accompagnement, vous serez reçu par des membres du service pour le rédiger suite à un entretien.

Le contrat d'accompagnement

La personne signe un Document Individuel de Prise en Charge avec le SAVS-SAMSAH (engagements des 2 parties). Dans les 6 premiers mois, un Projet Personnalisé est élaboré avec la personne en fonction de ses attentes, de ses besoins et de ses capacités. Il est remis à jour annuellement et les objectifs co-construits sont annexés au contrat par avenant.

Les modalités d'intervention

L'ensemble de l'équipe et plus particulièrement un professionnel référent rencontre la personne :

- au bureau du SAVS-SAMSAH sur rendez-vous ou de façon spontanée.
- à domicile sur rendez-vous.
- sur l'extérieur pour des accompagnements.

L'assistante sociale et la psychologue interviennent généralement sur rendez-vous.

Les conditions financières

L'accompagnement SAVS-SAMSAH ne donne pas lieu à une contribution financière directe au service. L'accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'action sociale du département. Il est défini par le règlement départemental de l'aide sociale. Le dispositif est expliqué lors de l'admission. L'accompagnement est conditionné à l'acceptation des conditions du règlement d'aide sociale du Tarn.